



Succession suite vente immobiliere

Par **eliot1**, le **13/01/2016** à **10:07**

BOnjourrrrrnMon épouse est decedee depuis 3 ans et ns avons fait une donation au dernier vivantrn-j ai vendu notre maison principale rn-j ai eu donc 50% de la valeur de la vente puis 50% sur la part de mes filles.rn-ma seconde fille estelle a reçu 35000 euros a ce titre (étudiante et rattachée à mon foyer fiscal)rn-la premiere , employee , est propriétaire d'une maison principale, elle s'est retrouvée avec 35000-4000euros=31000 eurosrnNotre notaire nous a expliqué que cette somme de 4000 euros est imputable car possédant une résidence principale il est considéré (malgré que ce soit dans un contexte d'héritiere) que cette somme de 35000 euros (sa part initiale)est le fruit d 'une vente d'une résidence secondaire??rnMerci par avance de votre réponsernMeilleurs voeuxrrnCdt

Par **amajuris**, le **13/01/2016** à **10:35**

bonjour,rnavez-vous vendu la maison plus chère que l'estimation faite au décès de votre épouse ?rnla taxation de la plus-value s'applique sur la vente de biens immobiliers autre que la résidence principale donc la taxation est normale s'il y a eu plus-value.rnsalutations